

**Compte-rendu de la séance  
du 17 mai 2022**

**2022-5-1 – Adoption du Procès-Verbal du 22 mars 2022**

Il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2022.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	25	25	-	-	-

**2022-5-2 – Adoption du Procès-Verbal du 29 mars 2022**

Il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2022.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	25	20	-	5	-

## 2022-5-3 – Vote du compte de gestion 2021 – Budget Principal et Budget Annexe « Bord de Vesle »

Comme le prévoit la réglementation, les soldes présentés dans le compte administratif coïncident parfaitement avec ceux présentés dans le compte de gestion de la trésorerie.

### BUDGET PRINCIPAL – 11700 (Commune de Cormontreuil) :

**COMPTE ADMINISTRATIF** (document financier de l'ordonnateur) :

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 577 161,07	G	8 363 507,45
	Section d'investissement	B	3 023 208,81	H	3 527 421,53

**COMPTE DE GESTION** (document financier du comptable) :

11700 - CORMONTREUIL

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 492 800,00	10 881 870,00	19 374 670,00
Titres de recette émis (b)	3 527 421,53	8 673 552,11	12 200 973,64
Réductions de titres (c)		310 044,66	310 044,66
Recettes nettes (d = b - c)	3 527 421,53	8 363 507,45	11 890 928,98
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 492 800,00	10 881 870,00	19 374 670,00
Mandats émis (f)	3 023 208,81	7 060 633,32	10 083 842,13
Annulations de mandats (g)		483 472,25	483 472,25
Depenses nettes (h = f - g)	3 023 208,81	6 577 161,07	9 600 369,88
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	504 212,72	1 786 346,38	2 290 559,10
(h - d) Déficit			

### BUDGET ANNEXE – 11702 (Bâtiment Bord de Vesle) :

**COMPTE ADMINISTRATIF** (document financier de l'ordonnateur) :

BUDGET : BABDV2021 BUDGET ANNEXE BORD DE VESLE		
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	12 495 000,00	345 126,87
RECETTES	12 495 000,00	490 000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	756 000,00	506 000,00
RECETTES	756 000,00	756 000,00

**COMPTE DE GESTION** (document financier du comptable) :

11702 - BORD DE VESLE - CORMONTREUIL

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 495 000,00	756 000,00	13 251 000,00
Titres de recette émis (b)	490 000,00	756 000,00	1 246 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	490 000,00	756 000,00	1 246 000,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 495 000,00	756 000,00	13 251 000,00
Mandats émis (f)	345 126,87	506 000,00	851 126,87
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	345 126,87	506 000,00	851 126,87
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	144 873,13	250 000,00	394 873,13
(h - d) Déficit			

Il vous est donc proposé :

- d'arrêter les comptes de gestion 2021 dressés par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur
- de n'apporter ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	25	25	-	-	-

#### 2022-5-4 – Vote du compte administratif 2021 – Budget Principal et Budget Annexe « Bord de Vesle »

Il vous est proposé de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs (état joint en annexe), lequel peut se résumer ainsi

BUDGET PRINCIPAL - Commune de Cormontreuil COMPTE ADMINISTRATIF 2021		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	6 577 161,07 €	8 363 507,45 €	1 786 346,38 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		3 319 680,09 €	3 319 680,09 €
	<b>Excédent ou déficit global</b>	<b>6 577 161,07 €</b>	<b>11 683 187,54 €</b>	<b>5 106 026,47 €</b>
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	3 023 208,81 €	3 527 421,53 €	504 212,72 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		2 273 200,84 €	2 273 200,84 €
	<b>Excédent ou déficit global</b>	<b>3 023 208,81 €</b>	<b>5 800 622,37 €</b>	<b>2 777 413,56 €</b>
<b>Résultats cumulés</b>		<b>9 600 369,88 €</b>	<b>17 483 809,91 €</b>	<b>7 883 440,03 €</b>
Restes à réaliser au 31 décembre	Investissement	5 160 000,00 €		- 5 160 000,00 €
<b>Résultats cumulés (y compris RAR)</b>		<b>14 760 369,88 €</b>	<b>17 483 809,91 €</b>	<b>2 723 440,03 €</b>

BUDGET ANNEXE - Bâtiment Bord de Vesle COMPTE ADMINISTRATIF 2021		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	506 000,00 €	756 000,00 €	250 000,00 €
	Solde antérieur reporté (ligne 002)			- €
	<b>Excédent ou déficit global</b>	<b>506 000,00 €</b>	<b>756 000,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	345 126,87 €	490 000,00 €	144 873,13 €
	Solde antérieur reporté (ligne 001)			- €
	<b>Excédent ou déficit global</b>	<b>345 126,87 €</b>	<b>490 000,00 €</b>	<b>144 873,13 €</b>
<b>Résultats cumulés</b>		<b>851 126,87 €</b>	<b>1 246 000,00 €</b>	<b>394 873,13 €</b>
Restes à réaliser au 31 décembre	Investissement	8 014 673,00 €	7 659 800,00 €	- 354 873,00 €
<b>Résultats cumulés (y compris RAR)</b>		<b>8 865 799,87 €</b>	<b>8 905 800,00 €</b>	<b>40 000,13 €</b>

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	24	24	-	-	1

### 2022-5-5 – Affectation du résultat 2021 - Budget Principal

Comme présenté dans la délibération précédente, l'excédent cumulé à fin 2021 s'élève à 7 883 440,03 € dont 2 777 413,56 € en investissement.

L'excédent d'investissement ne recouvre pas en totalité les restes à réaliser de 2021 (5 160 000,00 €).

Il convient donc d'affecter les résultats de 2021 comme suit :

- Affectation en réserves du montant nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture 2021, soit 2 382 586,44 € (5 160 000,00 € – 2 777 413,56 €).

- Report du solde de l'excédent, en besoin de fonctionnement pour un montant de 2 723 440,03 € (5 106 026,47 € – 2 382 586,44 €).

Il vous est proposé d'inscrire ces crédits au budget supplémentaire 2022.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	25	20	-	5	-

### 2022-5-6 – Affectation du résultat 2021 - Budget Annexe

Comme énoncé précédemment, l'excédent cumulé à fin 2021 s'élève à 394 873,13 € dont 144 873,13 € en investissement.

L'excédent d'investissement ne recouvre pas en totalité les restes à réaliser de 2021 (354 873,00 € (solde)).

Il convient donc d'affecter les résultats de 2021 comme suit :

- Affectation en réserves du montant nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture 2021, soit 209 999,87 € (354 873,00 € – 144 873,13 €).

- Report du solde de l'excédent, en besoin de fonctionnement pour un montant de 40 000,13 € (250 000,00 € – 209 999,87 €).

Il vous est proposé d'inscrire ces crédits au budget supplémentaire 2022.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	-	5	-

## 2022-5-7 – Budget supplémentaire 2022 – Budget Principal

Le budget supplémentaire proposé ce jour tient compte des investissements à venir.

Au regard de la répartition par articles et des opérations présentées dans le document budgétaire en section de fonctionnement ainsi qu'en section d'investissement, et en fonction des moyens financiers dégagés, il vous est proposé d'adopter le budget supplémentaire 2022 de la façon suivante :

### BUDGET PRINCIPAL – 11700 (Commune de Cormontreuil) :

<b>BUDGET SUPPLEMENTAIRES 2022 - BUDGET PRINCIPAL</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>INVESTISSEMENT</b>		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Nouvelles inscriptions	305 560 €	11 000 €	1 085 000 €		
Dépenses imprévues	308 680 €		30 000 €		
Régularisation - dépôt de garantie			6 600 €	2 500 €	
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	Excédent fin 2021		2 723 440 €		5 160 000 €
	Virement à la section d'investissement	2 120 200 €			2 120 200 €
	Restes à réaliser			5 160 000 €	
	Excédent déjà utilisé lors du BP 2022			- 300 000 €	- 1 301 100 €
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 734 440 €</b>	<b>2 734 440 €</b>	<b>5 981 600 €</b>	<b>5 981 600 €</b>	
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	-	5	-

## 2022-5-8 – Budget supplémentaire 2022 – Budget Annexe

Le budget supplémentaire proposé ce jour tient compte de l'ensemble du projet de la réhabilitation et de l'extension de l'EHPAD.

Il convient d'inscrire les crédits correspondants afin de retracer toutes les opérations relatives à la gestion du bâtiment « Bord de Vesle » et des extérieurs.

### BUDGET ANNEXE – 11702 (Bâtiment Bord de Vesle) :

#### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 : Réhabilitation / Extension de l'EHPAD

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Consommation ELECTRICITE	30 000 €	Refacturation ELECTRICITE	30 000 €
Coût du bâtiment (taxe foncière, assurance, prov. travaux)	80 000 €	Participation MAIRIE (Réhabilitation / Extension)	260 000 €
Assurance dommage ouvrage	200 000 €	Résultat d'exploitation reporté (excédent de 2021)	40 000 €
Dépenses imprévues	20 000 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	330 000 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	330 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Réhabilitation / Extension EHPAD (dont 8 014 673 € de RAR)	12 953 873 €	Emprunt - Extension EHPAD (dont 7 659 800 € de RAR)	7 660 000 €
		Emprunt - Réhabilitation EHPAD	2 679 000 €
		Avance Mairie (annulation)	- 300 000 €
		Fonds propres (dont 210 000 € en réserve - excédent 2021)	2 770 000 €
		Résultat d'investissement reporté (excédent de 2021)	144 873 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 953 873 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 953 873 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	-	5	-

## 2022-5-9 – Autorisation d'emprunt pour l'extension de l'EHPAD Résidence du Bord de Vesle

Afin de financer l'opération d'extension de l'EHPAD Résidence du Bord de Vesle située 4bis rue Simon Dauphinot à CORMONTREUIL (51350), Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de Prêt PHARE et PLS d'un montant total de 7 660 000 €. Ce prêt est composé de deux Lignes dont les caractéristiques financières sont jointes en annexe.

A cet effet, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt qui en règle les conditions, ainsi que la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	-	5	-

**2022-5-10 – Autorisation d’emprunt pour la réhabilitation de l’EHPAD Résidence du Bord de Vesle**

Afin de financer l'opération de réhabilitation de l'EHPAD Résidence du Bord de Vesle située 4bis rue Simon Dauphinot à CORMONTREUIL (51350), Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de Prêt PHARE d'un montant total de 2 679 000 € dont les caractéristiques financières sont jointes en annexe.

A cet effet, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt qui en règle les conditions, ainsi que la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	26	-	-	-

**2022-5-11 – Cession du désherbeur thermique sur remorque**

Les services municipaux souhaitent se séparer d'un désherbeur à eau chaude sur remorque (ainsi que ses accessoires) car il est trop peu utilisé. La valeur de ce matériel ayant été estimée à 8 500,00 € par les services municipaux, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à la vente de ce matériel.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	24	-	2	-

**2022-5-12 – Garantie d’emprunt Plurial Novilia – 18 logements locatifs intermédiaires (LLI)  
« Les Montépillois – îlot B »**

Il vous est proposé d'accorder à PLURIAL NOVILIA, emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % et pour la durée totale du prêt, pour la construction de 18 Logements Locatifs Intermédiaires (LLI) dans le quartier nouveau des Montépillois (îlot B), le montant total de l'emprunt garanti étant de 2 613 170,00 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	5	-	-

**2022-5-13 – Agrandissement du dortoir de l'école Saint-Exupéry - approbation du projet et demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Il vous est proposé de donner votre accord pour l'agrandissement du dortoir de l'école Saint-Exupéry dont le coût total est de 171 931,00 €.

Il vous est également proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents afférents à cette opération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	26	-	-	-

**2022-5-14 – Réhabilitation du multi-accueil « Les Lutins » - Approbation du projet et demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Il vous est proposé de donner votre accord pour la réhabilitation du Multi-Accueil « Les Lutins » dont le coût total est de 348 641,00 €.

Il vous est également proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents afférents à cette opération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	26	-	-	-

**2022-5-15 – Attribution d'une subvention à l'Ecole du Chat**

Il vous est proposé de verser une subvention d'un montant de 150,00 € à l'Ecole du Chat, située à Ormes, afin de les aider dans leur action de stérilisation des chats errants dans la commune.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	26	-	-	-



### 2022-5-16 – Mise en place du Comité Social Territorial

Les élections professionnelles des représentants du personnel aux comités sociaux territoriaux (CST), aux commissions administratives paritaires (CAP) et à la commission consultative paritaire (CCP) auront lieu le 8 décembre 2022.

Les instances consultatives concernées par les élections prévues en décembre 2022 sont les suivantes :

- Les commissions administratives paritaires (CAP) : compétentes à l'égard des fonctionnaires, il en existe une par catégorie hiérarchique. Elles sont saisies des situations individuelles dites litigieuses affectant la carrière. Seuls les fonctionnaires titulaires sont électeurs à cette instance.
- Le comité social territorial (CST) : en lieu et place du comité technique, il sera compétent pour les questions relatives aux conditions générales de fonctionnement et à l'organisation de la collectivité.  
Le CST sera issu de la fusion entre le CT et le CHSCT, seront électeurs au CST les fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi que les agents contractuels de droit public ou privé.
- Les commissions consultatives paritaires (CCP) : compétentes à l'égard des agents contractuels de droit public, une CCP unique sans distinction de catégorie est mise en place et est saisie des situations individuelles dites litigieuses du personnel contractuel. Seuls les agents contractuels de droit public, sous condition d'ancienneté, sont électeurs à cette instance

La collectivité doit mettre en place un Comité Social Territorial (local dans les collectivités de plus de 50 agents), issu de la fusion du Comité Technique et du CHSCT.

L'effectif des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé arrêté au 1er janvier 2022 est de 72 agents (45 femmes et 27 hommes), le nombre de représentants du personnel titulaire doit être compris entre 3 et 5.

Il vous est proposé de valider la composition suivante pour le CST :

- 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour les représentants du personnel,
- 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour les représentants de la collectivité,

Le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	26	-	-	-

### 2022-5-17 – Convention d'objectifs avec la M.J.E.P.

L'association Maison des Jeunes et d'Education Populaire a pour objet d'organiser et gérer des activités sportives, culturelles et de loisirs sur le plan local. Il vous est proposé de formaliser le partenariat et la mise à disposition de moyens municipaux par l'intermédiaire d'une convention fixant les objectifs, les termes financiers et les obligations mutuelles des parties.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	23	20	2	1	3

### 2022-5-18 – Convention d'objectifs avec le Cormontreuil Tennis Club

L'association Cormontreuil Tennis Club a pour objet d'organiser et gérer des activités sportives et de loisirs sur le plan local. Il vous est proposé de formaliser le partenariat et la mise à disposition de moyens municipaux par l'intermédiaire d'une convention fixant les objectifs, les termes financiers et les obligations mutuelles des parties.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	26	-	-	-

### 2022-5-19 – Avenant n° 3 à la convention de mise à disposition de moyens et de biens, occupation de bien immobilier entre la ville de Cormontreuil et son CCAS

Considérant la politique sociale qu'entend mener la commune afin de maîtriser l'évolution du prix de journée des résidents à l'issue des travaux d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD « résidence du bord de Vesle » dont le montant total s'élève à 13 749 000 €,

Considérant que le financement de ces travaux sera notamment réalisé par le biais de deux emprunts, l'un relatif aux travaux d'extension d'un montant de 7 660 000 €, et le second d'un montant de 2 679 000 € relatif aux travaux de réhabilitation,

Considérant que pour répondre à cet objectif premier de maîtrise du prix de journée, il y a lieu de ne faire supporter à la résidence du « Bord de Vesle » à l'issue des travaux que le remboursement de l'emprunt relatif aux travaux d'extension à savoir 7 660 000 €, la commune prenant à sa charge l'emprunt d'un montant de 2 679 000 € relatif aux travaux de réhabilitation,

Il vous est donc proposé de modifier par avenant l'article 4-2-2-1 « REVISION REFACTURATION » de la convention de mise à disposition de moyens et de biens, occupation de bien immobilier conclue entre la ville de Cormontreuil et son CCAS en précisant qu'à l'issue des travaux, le montant du remboursement annuel au titre de l'occupation sera de 350 000 € et décomposé comme suit :

- Remboursement des annuités de l'emprunt de la partie extension (intérêts et amortissement dus par le propriétaire),
- Remboursement des impôts et taxes non récupérables,
- Remboursement des primes d'assurance de l'immeuble,

Constitution d'une provision pour travaux (5 000 €).

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	-	5	-